



Conseil Intercommunal du 24 septembre 2026 à Givrins

Préavis 05/2026

du Comité Directeur du Réseau d'Accueil des Toblerones (ci-après RAT) relatif aux compétences lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Dans le cadre de ses activités, le Comité Directeur (ci-après CoDir) peut être amené à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Il importe qu'il puisse disposer d'une certaine marge de manœuvre en la matière qui ne pourrait attendre la tenue d'un prochain Conseil intercommunal.

Dès lors et comme cela avait été validé pour la législature précédente (2021-2026), nous demandons à votre autorité d'octroyer au CoDir du RAT les **compétences financières d'un montant de CHF 40'000.00 par an** permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel.

Ces dépenses seront comprises et documentées dans les comptes de l'exercice concerné.

Durée de l'autorisation :

L'autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2031

Information :

Le Conseil intercommunal sera régulièrement informé sur l'emploi que le CoDir a fait de ces compétences.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, le CoDir du RAT propose au Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

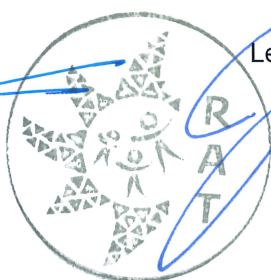
- vu
- le préavis du RAT 05/2026 relatif aux compétences financières permettant au CoDir d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel;
- ouï
- le rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- l.
- d'octroyer au CoDir du RAT les compétences financières de CHF 40'000.— par année permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel jusqu'au 31 décembre 2031 ;

Approuvé lors du CoDir du 26 août 2026.

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente

Céline Etoupe



Le Secrétaire général ad interim

Jonas Burdel

Personne responsable : Mme Céline Etoupe, Présidente du CoDir.